



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/25
29 mai 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1-5 juillet 2013

PROPOSITION DE PROJET : BHOUTAN

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (deuxième tranche)

PNUE/PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Bhoutan

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC	PNUD, PNUE (principale)

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7	Année : 2011	0,28 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2011	
Produits chimiques	Aérosols	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					0,3				0,3

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	0,3	Point de départ des réductions globales durables :	0,3
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	0,3	Restante :	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,03			0,04				0,01	0,08
	Financement (\$ US)	45 780			62 130				20 710	128 620
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,05			0,05				0,02	0,12
	Financement (\$ US)	79 100			94 920				31 640	205 660

VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 - 2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	0,3	0,3	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,2	0,1	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	0,28	0,28	0,25	0,25	0,2	0,2	0,1	0,1	0	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	100 000	0	70 000	0	0	84 000	0	0	0	28 000	282 000
		Coûts d'appui	13 000	0	9 100	0	0	10 920	0	0	0	3 640	36 660
	PNUE	Coûts de projet	70 000	0	42 000	0	0	57 000	0	0	0	19 000	188 000
		Coûts d'appui	6 300	0	3 780	0	0	5 130	0	0	0	1 710	16 920
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Coûts de projet	170 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	170 000
	Coûts d'appui	19 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 300
Total du financement demandé pour approbation à la 70 ^e réunion (\$US)	Coûts de projet	0	0	112 000	0	0	0	0	0	0	0	0	112 000
	Coûts d'appui	0	0	12 880	0	0	0	0	0	0	0	0	12 880

Recommandation du Secrétariat :	Pour approbation générale
--	---------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Bhoutan, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 70^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) à un coût total de 124 800 \$US, dont 70 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 9 100 \$US pour le PNUE et 42 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 3 780 \$US pour le PNUD. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH, et le plan de mise en oeuvre pour la période 2013-2016.

Données générales

2. Le PGEH du Bhoutan approuvé par le Comité exécutif à sa 63^e réunion portait sur l'élimination totale de la consommation de HCFC d'ici 2020, tout en conservant une quantité de 2,5 pour cent pour l'entretien des équipements existants jusqu'en 2025. Le financement total approuvé en principe était de 470 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 53 580 \$US. À cette même réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche du PGEH pour un montant total de 189 300 \$US, dont 100 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 13 000 \$US pour le PNUE et 70 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 6 300 \$US pour le PNUD, pour la mise en oeuvre des deux premières années du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

3. Les activités suivantes ont été mises en oeuvre pendant la première tranche du PGEH dans le cadre de l'élément mis en oeuvre par le PNUE : rendue exécutoire l'interdiction d'importer des équipements avec HCFC à compter de janvier 2013, élaboré des incitatifs fiscaux pour les entreprises qui utilisent des équipements sans SAO, et établi un système de contingentement dans le cadre de l'élément politique et mise en application. En ce qui a trait à la formation, les activités mises en oeuvre pendant la première tranche comprenaient des ateliers pour les agents d'exécution, pour la formation en bonnes pratiques d'entretien et de récupération des formateurs pour les techniciens d'entretien, et l'initiation d'un modèle de certification des techniciens et d'approvisionnement de certaines unités en identificateurs de frigorigènes. Des activités de sensibilisation et de vulgarisation, ainsi que la dissémination d'affiches portant des messages de protection de la couche d'ozone et de vidéos qui mettaient en vedette la reine du Bhoutan et la participation des écoles, ont aussi été lancées durant cette période.

4. Les activités de co-financement prévues, notamment en ce qui a trait aux normes et à l'étiquetage, ont été élaborées, et une proposition a été présentée pour examen par le Fonds de développement de l'Association pour la coopération régionale de l'Asie du Sud (ACRAS). Une réponse positive à cette proposition est attendue d'ici le milieu de 2013.

5. En ce qui a trait à l'élément mis en oeuvre par le PNUD, les activités entreprises comprenaient des longues consultations avec les intervenants nationaux afin de finaliser les modalités visant les équipements de récupération et de régénération requis pour le projet. Des équipements ainsi que d'autres accessoires qui seront utilisés pour la formation en cours des techniciens d'entretien ont aussi été fournis aux instituts de formation professionnelle. Le rapport indiquait que la mise en oeuvre des sous-éléments portant sur la mise en place d'un programme d'incitatifs à la reconversion a été déplacée à 2013-2014, tel que proposé par les intervenants.

Décaissement du financement

6. En date de mars 2013, des 170 000 \$US du financement approuvé pour la première tranche, 151 934 \$US ont été déclarés décaissés (89 pour cent). De ces derniers, le PNUE avait décaissé 81 934 \$US et le PNUD avait décaissé 70 000 \$US. Les 18 066 \$US qui restent sont pour la plus grande partie engagés et seront décaissés en 2013.

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

7. Les principales activités à mettre en oeuvre entre 2013 et 2016 sont les suivantes :
- (a) L'élément portant sur les politiques et la mise à exécution de l'élimination des HCFC se déroulera comme suit :
 - (i) Poursuivre la mise à exécution de l'interdiction d'importer des équipements avec HCFC qui a commencé au début de cette année, ainsi que la mise en oeuvre stricte du système de contingentement;
 - (ii) Finaliser le programme d'incitatifs fiscaux lors de l'utilisation d'équipements sans HCFC, et le mettre en oeuvre dès que possible;
 - (iii) Continuer de dispenser des ateliers d'optimisation des ressources pour les agents de mise à exécution, en particulier en ce qui a trait aux nouveaux règlements.
 - (b) Les programmes d'échange et de représentation porteront principalement sur les consultations avec les intervenants, afin de concevoir les outils de communication les plus pertinents qui apporteront un complément aux autres activités du PGEH. On poursuivra le développement de matériel de sensibilisation imprimé et de vidéos et leur dissémination dans le pays afin de renforcer les capacités.
 - (c) On poursuivra la formation des techniciens d'entretien et l'élaboration de normes, et une procédure de certification officielle des techniciens d'entretien sera finalisée.
 - (d) On poursuivra la mise en oeuvre du programme de récupération et recyclage ainsi que le programme d'incitatifs pour le secteur de l'entretien, les équipements étant maintenant disponibles pour utilisation par les intervenants; et
 - (e) On s'attend aussi à ce que les activités de co-financement avec le Fonds de financement proposées soient approuvées et potentiellement mises en oeuvre aussi durant cette période, ce qui permettra d'établir le climat de co-avantages du PGEH.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation opérationnel

8. Conformément à la décision 63/17 et tel que le requiert l'accord entre le gouvernement du Bhoutan et le Comité exécutif, le gouvernement du Bhoutan a envoyé une communication officielle au Secrétariat afin de confirmer qu'un système exécutoire d'autorisation et de contingentement des importations et des exportations de HCFC est en place et que le système peut assurer la conformation du pays au calendrier d'élimination des HCFC.

Consommation de HCFC

9. La consommation de HCFC du Bhoutan a été constante entre 2008 et 2011. La dernière consommation déclarée (2011) est la même que la valeur de référence. Étant donné cette tendance de la consommation, le Bhoutan devrait réaliser ses objectifs en 2013. La valeur de référence établie est égale à celle qui est indiquée dans l'accord entre le gouvernement du Bhoutan et le Comité exécutif. Il n'est donc pas nécessaire d'apporter aucun rajustement à l'accord.

Examen du rapport périodique 2011-2012 présenté par le PNUE

10. Le Secrétariat a demandé au PNUE de fournir des explications et des éclaircissements sur les activités entreprises dans le cadre de la politique visant les HCFC, notamment l'accroissement de la sensibilisation et la mise en oeuvre au cours de la première tranche. En particulier, il a demandé des précisions sur la proposition d'offrir des incitatifs fiscaux pour l'utilisation d'équipements sans HCFC, l'interdiction d'importer des équipements avec HCFC qui avait été mise à exécution depuis le début de 2013, les modalités de mise en oeuvre de ces mesures et les entreprises bénéficiaires. Le Secrétariat a aussi souligné qu'il y avait un certain nombre d'activités prévues dans le cadre de l'élément sensibilisation, comme la recherche et l'analyse des besoins du Bhoutan en ce qui a trait aux données et à la représentation qui n'avaient pas été déclarées. Le Secrétariat a demandé comment ces éléments avaient été réalisés et quels en avaient été les résultats. Il a aussi demandé des explications en ce qui a trait aux activités de formation, parce que le rapport semblait indiquer que, bien que les équipements aient été livrés, seulement un travail préparatoire avait été effectué. Globalement, le Secrétariat désirait savoir de quelle façon ces activités contribueraient à la réalisation des objectifs du pays dans le cadre du Protocole de Montréal.

11. Le PNUE a indiqué que les lignes directrices visant l'interdiction d'équipements avec HCFC avait déjà été promulguées. Bien que l'interdiction n'interdise pas complètement l'entrée d'équipements avec HCFC, elle exige des importateurs de ces équipements qu'ils justifient qu'il n'existe aucun autre équipement sans HCFC disponible sur le marché pour le produit pour lequel une autorisation est accordée. Cette justification est étroitement surveillée, vérifiée et strictement observée. En ce qui a trait aux incitatifs fiscaux, la proposition en place porte sur une réduction des droits de douane pour les entreprises qui désirent importer des produits de remplacement des HCFC. On est actuellement à examiner cette situation. Le PNUE a aussi indiqué que la stratégie de communication à l'appui de la mise en oeuvre du PGEH est en cours de finalisation et fait l'objet de consultations avec les intervenants.

12. Le PNUE a donné d'autres explications en ce qui a trait aux cours de formation, et indiqué que le matériel de formation est actuellement en préparation et sera bientôt disponible. Il a aussi réitéré que, comme la formation doit être dispensée par des instituts de formation professionnelle et que l'accord avec ces instituts n'a été définitivement conclu que récemment, l'UNO a décidé que les ateliers de formation prévus pour la première tranche seront mis en oeuvre immédiatement dans le cadre des activités du début de la deuxième tranche.

13. En ce qui a trait à l'élément investissement, le Secrétariat a attiré l'attention du PNUD sur le fait qu'un montant total de 70 000 \$US a été approuvé pour la mise en oeuvre du programme de récupération et recyclage ainsi que des programmes de reconversion dans le cadre de la première tranche du PGEH. Il a souligné que, bien que le rapport financier indiquait un décaissement de 100 pour cent, seulement un progrès relatif a été constaté dans la mise en oeuvre du programme de récupération et recyclage. Il a aussi noté que la mise en oeuvre du programme d'incitatifs avait été reportée à une date ultérieure. Il a demandé au PNUD des explications au sujet de ce report, une description du concept du programme de récupération et recyclage, et une brève mise à jour de l'établissement des mini-centres de récupération, qui formaient une activité importante de ce sous-élément. Le Secrétariat a aussi demandé des précisions sur les équipements achetés et sur la façon dont ils avaient été distribués.

14. Le PNUD, par l'entremise du PNUE, a fourni des précisions sur les ensembles d'équipements achetés et fournis, lesquels ont été livrés aux instituts de formation professionnelle et seront utilisés dans des activités de formation durables pour les techniciens en récupération et recyclage et en reconversion. Il a de plus confirmé que ces équipements n'étaient pas les mêmes que ceux qui avaient été fournis dans le cadre de l'élément du PNUE. Le PNUD a expliqué que les mini-centres de récupération seraient entièrement installés d'ici deux ans, et qu'ils devraient être terminés d'ici 2014. Les ateliers pour les intervenants ont aussi été achevés, et les activités proposées pour la première tranche dans le cadre de l'élément du PNUD avançaient comme prévu.

15. En ce qui a trait au plan de financement et à la façon dont les fonds avaient été transférés au pays afin de soutenir le pourcentage de décaissement déclaré par le PNUE, les deux agences ont indiqué que les transferts ont été faits par le truchement d'accords signés avec le pays qui est le bénéficiaire final de ces fonds.

16. Le Secrétariat a accueilli avec satisfaction le rapport du PNUE sur les activités de co-financement proposées, et pris note que, bien qu'elles ne soient pas financées dans le cadre du PGEH, le concept a été jugé complémentaire à la mise en oeuvre globale du PGEH. Il a demandé au PNUE de fournir des précisions sur la proposition de financement présentée par l'entremise de l'ACRAS, et a demandé si les autres activités qui pouvaient être mises en oeuvre sans financement (élaboration des lignes directrices pour l'approvisionnement en énergie efficiente, consultation avec les intervenants, etc.) avaient avancé.

17. Le PNUE a expliqué que la proposition présentée au Fonds de financement était pour un projet appelé *Implementation of Climate and Energy Use Component of HPMP in Afghanistan, Bangladesh, Bhutan, Nepal and Sri Lanka* (Mise en oeuvre de l'élément climat et énergie du PGEH – Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Népal et Sri Lanka). Le conseil d'administration du Fonds de financement tiendra une réunion en juin 2013 afin de déterminer le financement à demander. Le projet proposé accroîtra la sensibilisation des pays de la région de l'ACRAS quant à l'opportunité et au besoin d'ajuster les mesures de réglementation et les politiques appropriées à la mise en oeuvre du PGEH et à prendre les décisions technologiques pour remplacer les HCFC, et d'adopter des solutions de rechange à faible potentiel de réchauffement de la planète et qui permettraient d'améliorer efficacement la consommation d'énergie.

Plan d'activités 2013-2016

18. Après révision du plan d'activités présenté conjointement par le PNUE et le PNUD, le Secrétariat a demandé au PNUE de fournir des objectifs quantitatifs pour les activités proposées (nombre d'ateliers de formation à tenir, nombre de personnes formées, etc.). Il a aussi demandé au PNUE de faire en sorte que les activités de la tranche précédente ainsi que les activités qui restent soient entièrement incluses dans ce plan de travail, parce qu'elles seront mises en oeuvre en même temps. Ce plan d'activités sera par la suite révisé et fourni au Secrétariat.

RECOMMANDATION

19. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Bhoutan, et recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche du PGEH du Bhoutan et des plans de mise en oeuvre de la tranche correspondante, avec les coûts d'appui associés au niveau de financement ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (deuxième tranche)	70 000	9 100	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (deuxième tranche)	42 000	3 780	PNUD
